



**UN PROJET CONCRET POUR NOTRE BARREAU :**

**PROTEGER  
UNIR  
ANTICIPER**

**Gilles MARTHA**

Candidat à la fonction de Bâtonnier

**Corinne TOMAS-BEZER**

Candidate à la fonction de Vice-Bâtonnière





Chères Consœurs, chers Confrères,

Depuis le début de cette campagne, nous avons fait un choix simple : celui d'une candidature engagée, enthousiaste, sincère et moderne.

Notre projet, nous l'avons pensé dès que nous avons officialisé notre binôme.

Nous l'avons publié sur [notre site](#) le 13 janvier 2026, jour du lancement de notre campagne. Vous y retrouverez nos parcours respectifs ainsi que toutes les actions que nous souhaitons mener pour notre Barreau.

Notre programme s'est enrichi au gré des rencontres. Car faire campagne, c'est d'abord une incroyable aventure humaine dans le troisième Barreau de France, mais le plus beau !

Chaque année, plus d'une centaine de nouveaux confrères nous rejoignent. Ce qui fait de notre Barreau, un Barreau jeune, très majoritairement féminin, avec des attentes nouvelles, notamment en matière d'équilibre de vie et d'exercice de la profession.

Mais cette attractivité n'est pas pérenne : nombreux sont celles et ceux qui nous quittent trop vite, souvent usés, insatisfaits de leurs conditions d'exercice. C'est un constat qui nous a invités à réfléchir sur l'attractivité de cette profession.

D'autres réalités nous préoccupent aussi : la multiplication des agressions dont sont victimes les avocats, une certaine forme d'anonymisation du Barreau par l'effet du nombre, l'arrivée de nouveaux outils numériques, dont l'I.A., le recul des libertés fondamentales et de l'accès à la justice. Enfin, les violences sexistes et sexuelles (VSS) n'épargnent pas notre profession. Nous y serons attentifs, toujours disponibles et, surtout, intransigeants.

C'est à l'aune de ces constats que nous vous proposons d'agir dans une direction claire : **le Barreau de Marseille doit être protégé, uni et préparé.**

**C'est cette conviction que nous voulons partager avec vous au travers de ces quelques pages.**



# PROTÉGER, D'ABORD ET TOUJOURS

DÉFENDRE LES AVOCATS AVEC EXIGENCE ET FERMETÉ



C'est **LE** rôle des Bâtonniers.

**Protéger** les avocats dans leur exercice professionnel.

**Protéger** leurs conditions de travail, au cabinet comme au Palais.

**Protéger** les droits de la défense, le secret.

Nous serons pleinement engagés dans cette mission, vous pouvez compter sur nous.

Cette défense repose sur :

- la présence ;
- le dialogue ;
- la capacité à convaincre ;
- et, lorsque cela est nécessaire, la mobilisation collective.

Marseille est la deuxième ville de France. Et, nous représentons le troisième Barreau. Sans court-circuiter nos instances nationales, nous sommes parfaitement légitimes pour exiger d'être consultés sur des sujets nationaux. Nous devons donc poursuivre notre travail d'influence, notamment sur le plan local et porter haut et fort la voix du Barreau de Marseille.



## PROTÉGER, C'EST AUSSI ACCOMPAGNER LES AVOCATS À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR VIE PROFESSIONNELLE



Plus d'un tiers de notre Barreau a moins de dix ans d'exercice.  
Et pourtant, plus de 30 % quittent la profession trop tôt, avant leur septième année.

Ce n'est pas une fatalité. C'est un signal.

**Nous devons adapter notre Barreau à cette réalité.**

Cela suppose :

- d'accompagner les débuts d'activité en mettant à disposition des jeunes avocats des outils concrets de gestion de cabinet ;
- de sécuriser les parcours par des dispositifs de prévoyance accessibles et mutualisés pour prévenir les accidents de la vie ;
- de repenser la collaboration, pour qu'elle redevienne une véritable promesse d'avenir ;
- de permettre la montée en compétence par des actions de formation de qualité dans tous les domaines du droit.

La collaboration doit être une période de construction. Elle ne doit plus être une période d'usure.

Accompagner, c'est aussi **prendre soin** de celles et ceux qui rencontrent des difficultés. Car derrière chaque robe, il y a une réalité humaine : difficultés économiques, isolement, épuisement, problèmes de santé.

Ces situations existent. Elles sont souvent silencieuses, toujours douloureuses.

Nous renforcerons :

- les dispositifs d'alerte ;
- l'orientation vers des structures adaptées ;
- et la culture de solidarité au sein du Barreau.



## PROTÉGER ENFIN, C'EST FAIRE RESPECTER L'ÉTHIQUE ET DÉFENDRE LE PÉRIMÈTRE DU DROIT



La confiance est le socle de notre profession. Mais elle ne se décrète pas : elle se gagne et s'entretient.

Elle suppose :

- exemplarité ;
- indépendance ;
- respect de notre déontologie.

Nous devons être irréprochables et sanctionner les comportements déviants pour éviter l'amalgame. Car lorsque l'un d'entre nous viole son serment, c'est l'image de notre profession qui en souffre.

Mais protéger, c'est aussi **défendre notre monopole** et combattre les braconniers du droit.

Face à la montée des plateformes, de l'automatisation et de l'exercice illégal, nous devons agir, toujours plus :

- Structurer un dispositif de signalement efficace.
- Poursuivre systématiquement et le faire savoir.
- Renforcer la coordination avec les instances nationales.
- Mieux communiquer auprès du public sur ce qui fait la singularité de notre profession.

**Parce que défendre notre périmètre, c'est protéger les avocats et nos justiciables.**



# UNIR, ENSUITE

UNIR, C'EST D'ABORD PRÉSERVER UN BARREAU À TAILLE HUMAINE



Avec plus de 3 000 avocats, notre Barreau est une force. Mais il peut rapidement devenir anonyme.

## Nous refusons cette fatalité.

Nous voulons un Barreau :

- où l'on se connaît ;
- où l'on se parle, où l'on rit aussi ;
- où l'on se soutient.

Il faut multiplier les occasions pour recréer du lien entre nous.

Cela passe par :

- Des moments fédérateurs (notre projet d'Olympiades du Barreau par exemple).
- Une meilleure intégration des jeunes confrères.
- Une attention particulière réservée aussi à ceux qui démissionnent de notre Barreau. C'est une période souvent difficile. Nous voulons faciliter leurs démarches, les remercier personnellement, les inviter au dîner annuel de la nouvelle promotion et, enfin, pour ceux qui rejoignent l'honorariat et qui le souhaitent, les impliquer davantage dans la gestion de certains services de l'Ordre.

**échange**

**soutien**

**partage**



## UNIR, C'EST AUSSI RENDRE L'ORDRE PLUS PROCHE DE SES MEMBRES



**La transparence ne fragilise pas l'institution. Elle la renforce.**

Nous mettrons en place :

- Une communication vidéo après chaque Conseil de l'Ordre.
- Une demi-journée de permanence hebdomadaire des Bâtonniers avec une prise de rendez-vous directe sur notre site via un simple calendrier partagé accessible depuis le site de l'Ordre.
- Un rendez-vous annuel d'information du Barreau : le retour de l'Assemblée Générale, un moment privilégié d'information, d'échanges et de convivialité.
- Une communication régulière des travaux et des actions menés par les différentes commissions, l'élargissement du "Pitch annuel des commissions" à l'ensemble des avocats.

**Un Barreau uni est un Barreau fort.**



# UNIR, C'EST ENFIN DONNER DU SENS À NOTRE BARREAU DANS LA CITÉ



Le Barreau ne peut pas rester derrière les murs du Palais ou de la Maison de l'Avocat.

Nous devons aller à la rencontre des justiciables.

Nous porterons un projet concret : **le Barreau Mobile**.

Un dispositif itinérant pour aller à la rencontre de celles et ceux qui n'ont pas accès au droit.

Un dispositif en lien avec les associations qui agissent déjà sur le terrain.

**Un dispositif au cœur d'une des missions institutionnelles de l'Ordre : l'accès au droit.**

Un dispositif enfin qui ne pourra fonctionner qu'avec la participation volontaire des avocats et une juste indemnisation de leurs services.

Un projet utile.

Un projet visible.

Un projet fédérateur.

Un projet dont le financement sera, au moins pour partie, assuré par notre fonds de dotation, afin de mobiliser des partenaires institutionnels et privés.



# ANTICIPER, PRÉPARER LE BARREAU AUX MUTATIONS

D'ABORD EN S'APPROPRIANT L'I.A



L'intelligence artificielle transforme déjà notre profession.

La question n'est plus de savoir si nous devons nous y intéresser, mais plutôt comment nous pouvons rapidement nous l'approprier dans le respect de notre éthique et de notre secret.

Le rôle de l'Ordre est clair : **Informé. Former. Encadrer.**

- Informer pour lever les incertitudes et expliquer l'intérêt des solutions existantes.
- Former pour maîtriser les outils et savoir les implémenter dans son cabinet.
- Encadrer pour éviter les dérives.

Nous refusons qu'une fracture numérique s'installe entre les cabinets qui peuvent se doter d'une solution et ceux qui n'en ont pas les moyens. **Nous devons avancer ensemble.**

Nous proposerons des formations gratuites toute l'année, pour tous les niveaux.

Nous organiserons surtout les **États généraux de l'I.A.** : un week-end dédié qui réunira les plus grands acteurs dans ce domaine (conférenciers, formateurs, éditeurs, cabinets d'avocats...) pour **faire du Barreau de Marseille une référence en matière d'intégration de l'I.A.**

Enfin, nous devons **encadrer strictement le recours à l'I.A.** car nous observons déjà des dérives dans l'utilisation par certains de cet outil. Ces dérives peuvent avoir des conséquences graves sur notre RCP mais également, et c'est peut-être le plus grave, sur le terrain cognitif.

Seules des formations de qualité pourront nous préserver de ces risques.

Nos formations devront insuffler un guide des bonnes pratiques de l'I.A., conforme aux exigences de notre profession, à notre serment, à notre secret.

## ENSUITE, EN PORTANT UN REGARD NOUVEAU SUR LA COLLABORATION



La collaboration, qui constitue aujourd'hui la principale porte d'entrée dans la profession, ne remplit plus pleinement son rôle.

Les jeunes avocats ne manquent ni d'engagement, ni d'ambition. Ils veulent apprendre, progresser, s'investir durablement dans cette profession.

Mais ils refusent de s'y épuiser.

Leurs attentes sont légitimes :

- un cadre clair,
- une collaboration respectueuse,
- une rémunération lisible,
- de véritables perspectives d'évolution,
- et un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ce n'est pas le métier d'avocat qui est remis en cause, ce sont ses conditions d'exercice.

Nous devons engager une réflexion pour faire évoluer nos pratiques.

L'Ordre a un rôle déterminant à jouer pour :

- Former les avocats au management et à la gestion des cabinets,
- Diffuser et valoriser les bonnes pratiques,
- Accompagner les cabinets comme les collaborateurs,
- Prévenir les difficultés avant qu'elles ne deviennent des ruptures.

Nous renforcerons à cet effet les moyens d'action de la Commission paritaire collaboration et nous mènerons une réflexion collective, avec les syndicats et la Commission du Jeune Barreau dès notre entrée en fonction.

**former**

**encadrer**

**transmettre**



## NOUS CONNAISSONS PARFAITEMENT CE BARREAU.

Nous y exerçons depuis toujours, nous y vivons.  
Nous y sommes engagés depuis longtemps.  
Nous en connaissons les forces et les fragilités.

## NOUS SOMMES PRÊTS.

Prêts à agir.  
Prêts à fédérer autour de nous tous les avocats.  
Prêts à vous défendre.  
Prêts à vous aider.

[Découvrez nos parcours](#)



## NOUS COMPTONS SUR VOUS LE 4 JUIN PROCHAIN.

Avec nos remerciements,  
Vos bien dévoués,

**Gilles MARTHA**

Candidat à la fonction de Bâtonnier

**Corinne TOMAS-BEZER**

Candidate à la fonction de Vice-Bâtonnière

